

Le 9 décembre 2008

Madame Sheila Fraser
Vérificatrice générale du Canada
240, rue Sparks
Tour de l'Ouest, 11^e étage
Ottawa (Ontario) K1A 0G6

Le Supplément de revenu garanti (SRG) fait une énorme différence dans la vie des aînés canadiens à faible revenu. Or, il y a des aînés qui y sont admissibles dans chaque province et dans chaque région et qui ne le reçoivent toujours pas alors qu'ils en ont vraiment besoin.

En 2004, Statistique Canada a signalé que 147 475 Canadiens admissibles au SRG ne le recevaient pas; l'Île-du-Prince-Édouard en comptait 425.

Cela est inacceptable. Le Parlement a clairement indiqué que les aînés admissibles devaient recevoir une aide financière, en l'occurrence le SRG, mais l'administration et l'exécution du programme demeurent entachées d'irrégularités. Le programme du SRG exige la présentation de demandes d'aide financière et le renouvellement annuel des demandes.

Ressources humaines et Développement des compétences Canada communique uniquement avec les anciens prestataires, mais non avec tous les aînés qui ne produisent pas de déclarations de revenus. Je crains que ce soit justement ces aînés, avec lesquels le Ministère ne communique pas et qui ne connaissent peut-être même pas le programme, qui ont le plus besoin d'argent supplémentaire.

Le gouvernement du Canada dépense beaucoup d'argent pour embaucher des vérificateurs de l'impôt afin de s'assurer que les Canadiens remplissent leurs obligations fiscales, mais je crois que le gouvernement a aussi le devoir de s'assurer que les aînés touchent les prestations auxquelles ils ont droit. L'Agence du revenu du Canada emploie des milliers de fonctionnaires aux fins de vastes programmes d'exécution, mais le gouvernement fédéral ne fait aucun effort semblable pour que les aînés canadiens à faible revenu reçoivent l'argent auquel ils ont droit.

En n'accordant pas aux aînés l'aide financière à laquelle ils ont droit, le gouvernement fédéral économise une somme considérable.

RHDCC a le pouvoir de réduire le nombre de personnes qui ne reçoivent pas le SRG même si elles y sont admissibles. Non seulement la *Loi sur la sécurité de la vieillesse* habilite le ministre à dispenser un pensionné de l'obligation de présenter une demande (paragraphe 11(4)), mais elle permet aussi l'échange de renseignements à l'intérieur de RHDCC et avec d'autres institutions fédérales aux fins de l'application de la Loi (articles 33.02 et 33.03).

Vous vous souviendrez qu'en 2005, j'ai suggéré à votre bureau d'examiner l'administration du programme du SRG. Vous avez alors indiqué que la ligne de conduite à suivre consistait à soumettre la question directement au gouvernement. J'ai suivi votre suggestion, mais n'ai toujours rien reçu indiquant que les problèmes liés au versement du SRG ont été réglés.

Tandis que des milliers d'aînés à faible revenu sont privés d'un soutien dont ils ont désespérément besoin, le sous-ministre responsable de l'administration du programme du SRG au Ministère reçoit encore des primes au rendement annuelles qui dépassent le montant sur lequel les prestataires du SRG doivent compter pour survivre pendant une année complète. Pourquoi récompenser une telle incompétence et laisser pour compte des aînés qui méritent l'aide dont ils sont privés?

J'espère que vous reconnaîtrez la gravité du problème, que vous procéderez à une vérification du programme du SRG et que vous proposerez des solutions.

Veillez agréer, Madame, l'expression de mes sentiments distingués.

Original signé par

Percy E. Downe
Sénateur